

COMMUNIQUÉ DU 21 JUILLET 2021

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'INMOBILIARIA COLONIAL

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE MIXTE SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS
DE LA SOCIÉTÉ



Initiée par



Présentée par

Morgan Stanley

Morgan Stanley Europe SE
Banque présentatrice

Morgan Stanley

Morgan Stanley Bank AG
Banque présentatrice et garante

TERMES DE L'OFFRE : 46,66 euros et 5 actions ordinaires nouvelles Immobiliaria Colonial à émettre (coupon détaché) contre une action Société Foncière Lyonnaise apportée (coupon détaché)

DURÉE DE L'OFFRE : 25 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué est établi par Immobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

Les actions Inmobiliaria Colonial qui seront remises en échange sont des titres étrangers uniquement admis sur des marchés réglementés espagnols. Aucune demande d'admission sur un marché réglementé français ne sera faite.

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de Société Foncière Lyonnaise, Inmobiliaria Colonial ne demandera pas à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans les conditions de l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 20 juillet 2021, apposé le visa n° 21-340 sur la note d'information établie par Inmobiliaria Colonial relative à l'offre publique mixte simplifiée visant les actions de Société Foncière Lyonnaise à l'exception des 5.992.903 actions Société Foncière Lyonnaise que Predica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole S.A. s'est engagée à ne pas apporter à l'offre.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Inmobiliaria Colonial ont été déposées auprès de l'AMF le 20 juillet 2021 et mises à la disposition du public le 21 juillet 2021.

La note d'information visée par l'AMF et le document présentant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Inmobiliaria Colonial sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Inmobiliaria Colonial (www.inmocolonial.com) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

Inmobiliaria Colonial

Paseo de la Castellana 52, 28046 Madrid
Espagne

Morgan Stanley Europe SE

(Succursale à Paris)
61 rue de Monceau, 75008 Paris
France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et un calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Inmobiliaria Colonial décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.